

Réponse de la Direction au tract CFDT/FO et au mail du Secrétaire du CE

I - Suite au tract affiché par la CFDT et FO le 1^{er} décembre 2014, je tiens à apporter la réponse suivante.

L'article L. 2323-1 du code du travail précise : « Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production »

Je tiens à préciser que la Direction répond tout à fait à cette obligation, à travers les réunions mensuelles dont l'ordre du jour est arrêté conjointement par la Directrice du centre et le Secrétaire du CE.

Par ailleurs, une fois par an, le Directeur de GMT réunit l'ensemble des élus du CMA pour échanger avec eux et répondre à leurs interrogations sur les sujets qui les préoccupent en tant que représentants des salariés. La dernière rencontre date du 20 février 2014.

De même, toujours dans cette volonté de transparence et d'échanges avec les élus, le Directeur de GMT a été invité à la réunion mensuelle du 21 mai 2014. Réunion au cours de laquelle il a présenté les éléments économiques de GMT, les perspectives d'activité contractuelles pour les années à venir, le plan ATP, la conception des nouvelles pales de S1, les embauches sur le centre etc.

Etabli par le Secrétaire du CE, le procès verbal de la réunion précédente est adopté et affiché sur les panneaux du CE pour l'ensemble du personnel.

Ces procès verbaux reprennent les différents sujets abordés, notamment les consultations effectuées par la Direction auprès du comité d'établissement, les réponses et informations apportées par la Direction aux élus du CMA dans certains cas en s'appuyant sur un salarié qualifié qui apporte son éclairage sur le domaine évoqué.

II - Par courrier électronique du 28 novembre 2014, les élus du CE par l'intermédiaire de leur Secrétaire m'ont fait part de leur désaccord concernant le contenu des dernières présentations faites à l'ensemble du personnel portant sur différents sujets :

1- Le plan ATP : Compte tenu de l'importance de ce plan et des travaux qu'il induira sur le centre, il est tout à fait normal que les responsables évoquent avec leurs équipes les éventuelles implications qu'elles pourraient avoir si le plan ATP aboutit. D'autre part le plan ATP a été élaboré en faisant appel, dès son origine, à des contributions du personnel DSMA et DCMA, ceci afin de faire remonter les sujets jugés essentiels par les opérationnels. Cette procédure allait dans le sens d'une volonté d'impliquer le personnel à la construction du futur du centre. Il était difficile de présenter aux élus un plan non aboutit.

Les élus ne cherchent pas à polémiquer, mais ne peuvent pas accepter cette réponse de la Direction locale, sans apporter quelques précisions de la situation au personnel.

Quelques extraits de AIR&COSMOS n°2431 du 28 novembre 2014.

"Actuellement SIMA est dans une situation difficile, en pleine période de restrictions budgétaires. Son avenir est donc aujourd'hui remis en cause..."

"La soufflerie SIMA est dans une situation critique, les sols sur lesquels elle repose s'érodent.....le bâtiment principal de SIMA pourrait bien se voir fermé d'ici quelques mois, voire quelques semaines si les mesures nécessaires ne sont pas prises à temps"

Cet article ne peut que conforter les élus dans leur démarche de vouloir partager les informations mettant en péril notre centre de Modane.

Etablir un ordre du jour en commun, n'est en aucun cas un gage de réponse en séance plénière, ni de présentation de documents par un interlocuteur qui maîtrise le sujet, ni même de partage d'information, ou simplement de débat sur un sujet à l'ordre du jour.

Cette entrevue annuelle avec notre Directeur (P.Wagner) est riche en communication et en partage d'information, mais ne peut en aucun cas remplacer l'ensemble des réunions mensuelles obligatoires.

Seul les éléments économiques ont fait l'objet d'une présentation à partir des planches. Le plan ATP n'a pas été présenté, on nous a simplement informé de son existence et de la nécessité d'élaborer ce plan.

Les élus ont découvert ce message en même temps que la Direction, et s'y sont tous associés.

Sujet: présentation COMEX et travaux

De : Eric CLARAZ-BONNEL <eric.claraz-bonnel@onera.fr>

Date : 28/11/2014 11:57

Pour : Marième Albertini <marieme.albertini@onera.fr>

Copie à : Regis Paul <paul.regis@onera.fr>, lopes <pedro.lopes@onera.fr>, Garello célia <celia.garello@onera.fr>, Toye <jean-luc.Toye@onera.fr>, "cedric.chiaberto@onera.fr" <cedric.chiaberto@onera.fr>, Chauveton <Christophe.Chauveton@onera.fr>, "paul.re@onera.fr" <paul.re@onera.fr>, Bozon-Vialle Pascal <Pascal.Bozon-Vialle@onera.fr>, Gallet Richard <Richard.Gallet@onera.fr>, Herve burel <herve.burel@onera.fr>, Gilles GROS <gilles.gros@onera.fr>

Bonjour,

J'ai assisté hier, avec l'ensemble du personnel, aux diverses présentations suivantes:

- Compte-rendu du COMEX par Mr Crozier avec un volet important sur GMT et une liste détaillée des travaux pressentis dans le cadre de l'ATP.
- Présentation des futurs travaux qui seront effectués par l'entreprise SPIE (avec un calendrier prévisionnel) pour endiguer l'affaissement de S1, également par Mr Crozier.
- Présentation par Mr Pouvesle de l'état d'avancement des nouvelles pales du ventilateur de S1 avec un calendrier prévisionnel du chantier.

Ces travaux, non anodins, engagent l'avenir du centre pour les décennies futures.

Dans le cadre du rôle économique du Comité d'Entreprise, je pense que ces présentations aurait du se dérouler, au préalable, en réunion mensuelle du CE, ces sujets étant régulièrement mis à l'ordre du jour.

Cordialement,

Comme je l'ai évoqué précédemment, le projet ATP a été présenté aux élus de Modane par Patrick Wagner le 20 février 2014, c'est-à-dire très peu de temps après que l'idée ait commencé à émerger (début janvier 2014). Au cours de cette réunion la possibilité d'informer l'ensemble du personnel a été évoquée par la direction. D'autre part, l'existence du projet de plan a été communiquée au CCE par le Président de l'Onera.

2- Le choix de l'entreprise pour les futurs travaux sur le tassement de S1 : Les élus du CE ont régulièrement été informés de l'avancement des étapes du dialogue compétitif et des travaux préalables réalisés sur le centre. Toutefois, je tiens à préciser que ce sujet qui relève des compétences du CHSCT est constamment abordé et traité dans le cadre des réunions du CHSCT.

3- L'avancement des nouvelles pales de S1 : Ce sujet a été abordé à maintes reprises en réunion du CE (24/09/2013, 24/10/2013, 24/03/2014, 21/05/2014 et 11/09/2014)

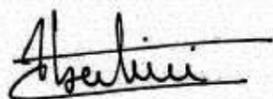
En résumé tous les sujets évoqués par les élus du CE ont fait l'objet de débats en réunion mensuelle.

La Direction a montré une transparence incontestable en communiquant les données économiques de toutes les entités de GMT aux élus (les planches présentées par le Directeur de GMT ont été jointes au PV de la réunion du 21 mai 2014).

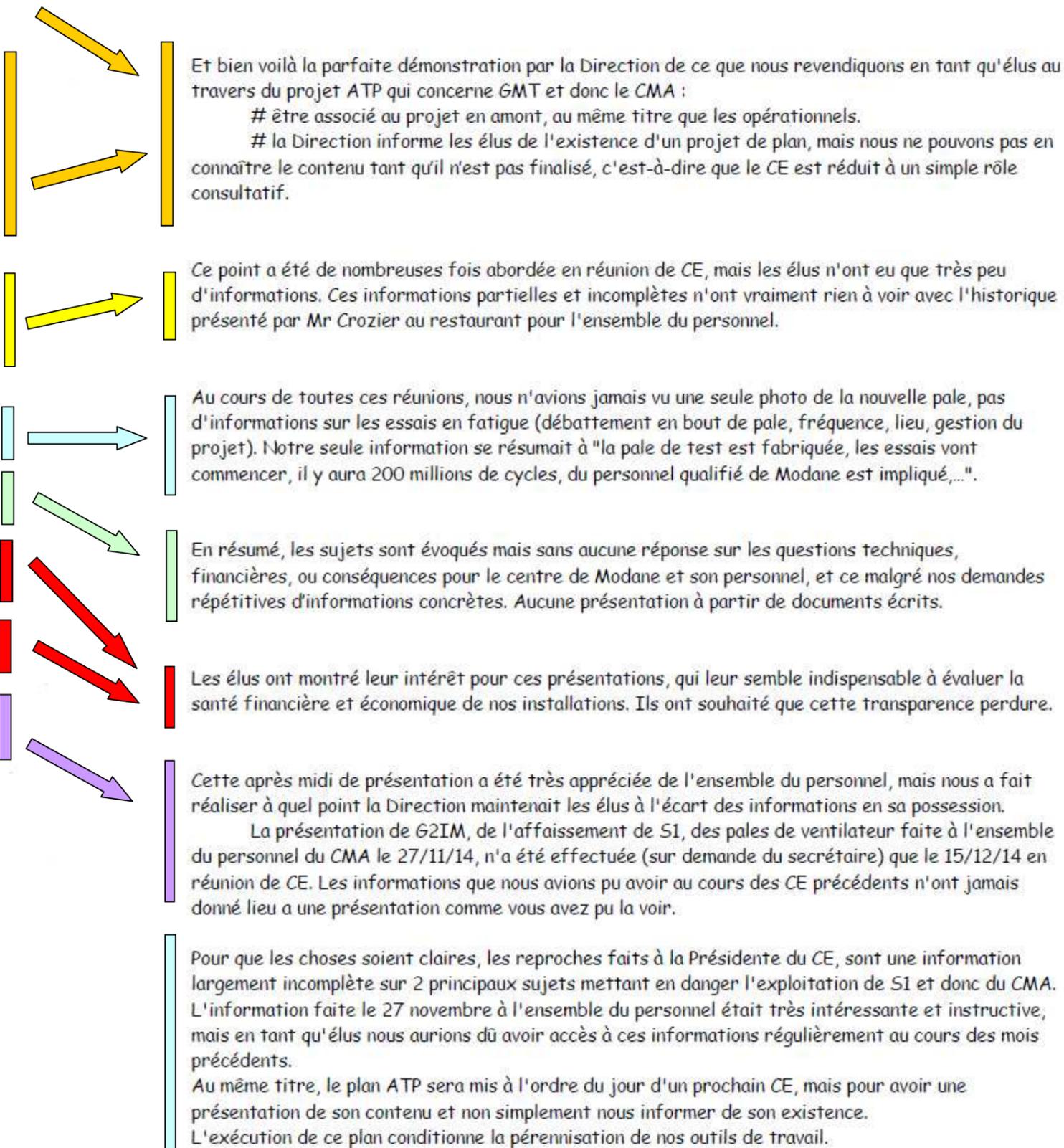
Préalablement, la Directrice de DSMA a présenté en mars 2014 le bilan de l'activité de l'année précédente.

En tout état de cause, l'information donnée préalablement aux élus leur a permis d'être tenus informés et ceci avec les détails dans les délais nécessaires. La communication de la Direction auprès de l'ensemble du personnel n'a fait qu'étendre cette information à tous.

La Directrice d'établissement



Marième Albertini



Vos élus demandent simplement à être associés à la construction du futur du centre.

Article L. 2323-1, cité par la Direction